M-490 A

17 janvier 2005

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M^mes^ Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger et Gilles Thorel, renvoyée en commission le 5 octobre 2004, intitulée: «Politique en matière d'espaces publics: état des lieux de la mise en œuvre».

Rapporteur: M. Alpha Dramé.

Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 5 octobre 2004. La commission s'est réunie le mardi 10 novembre 2004, sous la présidence de M. Pierre Losio, pour débattre de la motion. Les notes de séance ont été prises par M. Patrick Nicollier, que nous remercions pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

– l'engagement de la Ville de Genève en faveur de l'Agenda 21;
– l'importance d'une politique d'aménagement axée sur la valorisation des espaces publics en ville de Genève pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et citoyens;
– la volonté affirmée de mettre en œuvre une politique d'envergure en matière d'espaces publics en Ville de Genève, notamment par le biais de concours;
– la nécessité pour le Conseil municipal, en regard des 100 millions de francs d'investissement votés au budget 2004, de savoir quelles seront les répercussions financières pour la Ville et, par conséquent, la possibilité de faire des choix sur l'ordre de priorité des aménagements à réaliser,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– fournir le recensement des espaces publics existants;
– établir et présenter un état des lieux des projets d'aménagement suivants: Fil du Rhône, place des Augustins, place du Pré-l'Evêque, rue du Lac, quai marchand des Pâquis, plaine de Plainpalais, square de Chantepoulet, square Pradier, place Simon-Goulart, place Neuve, place Kléberg, place des Alpes,

place Dorcière, rond-point de Rive, place de Cornavin, en fournissant un état d'avancement des projets englobant les demandes d'autorisations à l'étude, déposées ou adoptées;
– fournir un planning de réalisation dans le temps;
– communiquer pour chaque projet le montant des sommes déjà engagées.

Séance du 10 novembre 2004

Audition de M^mes^ Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio, motionnaires

Une des motionnaires introduit la motion en faisant les constats ci-dessous.

Le non-bâti a une importance. Les travaux menés aujourd'hui dans l'aménagement du territoire prennent en compte le réseau non bâti: les réseaux piétonniers, le maillage de l'ensemble de ses espaces, etc. Elle affirme qu'accorder de l'importance au non-bâti, c'est reconnaître le bâti. Elle ajoute que le nombre de travaux par le paysage prend en compte l'idée qu'il faut préparer le territoire pour recevoir des activités. De plus, les motionnaires regretteraient que l'on s'empêche de faire quelque chose avec un territoire si, sur un plan d'aménagement, on met directement ce qui est bâti. Les motionnaires insistent sur cet aspect-là.

Les espaces publics sont pour tous et toutes. Il faut donc les soigner, puisque ce sont les lieux où se tiennent des activités que l'on mène quotidiennement. Ce sont des espaces partagés, communs et profondément démocratiques, puisqu'ils sont publics. Elle ajoute que la liste des espaces publics mentionnés dans la motion est non exhaustive.

De l'avis de la même motionnaire, les conseillers municipaux n'ont pas toujours une idée de ce que sont devenus les objets pour lesquels le Conseil municipal a accordé des crédits. Elle désire donc passer en revue ces espaces; elle répète que cette liste n'est pas exhaustive. Cette dernière a été faite en tenant compte des différentes interventions des conseillers municipaux qui réagissaient en tant qu'habitants d'un quartier, ou alors en tenant compte des propositions de conseillers municipaux qui siègent depuis quelques années déjà, ou encore en tenant compte des projets dont les conseillers municipaux ont entendu parler et dont la Ville a été coactrice.

De plus, elle a repéré les informations que donnait le site internet de la Ville pour voir ce qu'il disait de l'état de la mise en œuvre de ces zones d'aménagement. D'après elle, certaines informations semblaient tardives ou dépassées. Les motionnaires se sont donc aussi repérés par rapport aux publications de la Ville de Genève. Ils ont constaté qu'il y avait un état des projets à un temps X, mais aucune information sur le suivi.

Elle propose donc un petit aperçu de ces différents projets d'aménagement recensés avec leur état des lieux actuel; cela représente une photographie qui n'est pas complètement exacte, mais le but de ce travail est de la rendre plus lisible.

1. Parc des Chaumettes: il y a eu une réalisation provisoire en mai 2004; une mise en œuvre définitive de ce projet a été décidée, qui sera effective une fois les oppositions levées. Il n'y a pas d'information sur l'état actuel de ce dossier.

2. Place des Augustins: un mandat d'étude a été déposé, mais il n'y a pas d'information sur la réalisation du concours. Les motionnaires trouvent qu'une politique de concours est une bonne idée, car cela fait émerger des réalisations, mais ils regrettent qu'il n'y ait pas de lien entre les gagnants des concours et ceux qui réalisent le projet. Cette façon d'agir est un peu particulière, car c'est notamment un moyen de se faire connaître pour les petits bureaux d'architectes que de réaliser les projets après voir gagné le concours. Ce manque de lien enlève une certaine cohérence aux projets.

3. Plainpalais, rue Jean-Violette: il s'agissait d'un projet visant à limiter la circulation. En étudiant ce projet, on ne sait pas s'il s'agit uniquement de limiter la circulation, c'est-à-dire s'il s'agit d'un projet d'ordre strictement technique (abaissement des trottoirs) ou s'il s'agit d'associer des projets d'aménagement urbain (introduction d'une arborisation). Elle affirme que la lecture de ces deux temps n'est pas très claire. La motionnaire mentionne, dans le même ordre d'idée, le parc Prévost-Martin, où la Ville a acquis un parc.

4. Modération du trafic à grande échelle: il s'agit, par exemple, du projet des Acacias, projet élaboré en collaboration avec la maison de quartier et un institut universitaire. Ces mesures d'aménagement à grande échelle ne parlent pas d'espaces publics, mais ont tout de même une influence. D'ailleurs, cela est en lien avec la motion sur le développement du secteur des Vernets. Elle affirme que, dans un but de préserver le patrimoine, on pourrait aller au-delà de cela. Elle a l'impression que cela pourrait être un formidable moteur pour le parc des Acacias, mais on ne voit pas le lien en termes d'espaces publics. Cela mériterait de se poser un certain nombre de bonnes questions.

5. Eaux-Vives: aménagement de la gare des Eaux-Vives (logement, culturel). Les motionnaires estiment que cela mériterait un concours d'espaces publics, afin de «préparer le territoire» pour ne pas hypothéquer quelque chose à ces endroits-là. Toujours la même motionnaire ajoute que l'on se retrouverait à hypothéquer l'idée d'un parc commun, une esplanade ou un lieu de rencontre.

   Pré-l'Evêque: il s'agit d'un aménagement provisoire. En juillet 2003, on a reçu le résultat du concours de la place Simon-Goulart. Pour le rond-point de

Rive, les concurrents ont cru qu'ils pourraient se lancer dans la mise en œuvre, mais on a l'impression que cela reste suspendu. Les cas du Pré-l'Evêque et de Simon-Goulart sont des cas d'endroits d'un coin de quartier où il n'y a rien. Les motionnaires regrettent le manque de retour sur ces objets.

Rue du Lac: le projet n'a été mis sur le site qu'au bout d'une année; un bilan va être fait et un projet d'aménagement définitif verra le jour. Mais on ne sait pas si cela est considéré comme un objectif. A nouveau, il n'y a aucun bilan pour l'instant.

6. Pâquis: dans une conférence de presse, le magistrat a expliqué le concept général de ces quais mis à la disposition de la population d'une partie des Pâquis. La motionnaire pense qu'il faudrait faire une information plus large et plus approfondie.

   Sécheron: ce projet devrait être mis en comparaison avec la gare des Eaux-Vives. Cet espace public devrait être repensé.

   Esplanade des Nations: là, on constate qu'il n'y a pas le même degré d'information pour tout le monde.

7. Rive: c'est un espace public proche de celui de la place Bel-Air; c'est un lieu important de transbordement et les deux lieux sont des endroits de passage et d'activités commerciales. Il y a des espaces qui ont un formidable potentiel, mais qui sont délaissés. La motionnaire ajoute que traverser Rive ou la place Bel-Air par temps de bise n'est pas très palpitant.

8. Fil du Rhône: ce projet a été étudié en commission des travaux.

La motionnaire ajoute encore quelques autres objets, notamment la place des Alpes et la place Dorcière. Pour ce dernier, il est mentionné, sur le site, qu'en janvier dernier la question écrite QE-124 avait été déposée et que la réponse donnée était qu'une étude était en cours d'élaboration par un bureau d'ingénieur. Cette étude vise à regarder la grandeur des bus et leur compatibilité avec un espace public qui pourrait les accueillir; il serait intéressant de savoir ce qu'a donné cette étude et de savoir ce qui pourrait en être fait.

Place Neuve: il y a eu un concours avec un formidable potentiel; sur l'espace existant, il y avait un projet. La question se pose de savoir si l'option est définitivement abandonnée ou pas.

Plaine de Plainpalais: lors de la dernière session du Conseil municipal, les conseillers ont appris qu'une demande d'autorisation avait été déposée au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement; celle-ci est en cours d'instruction. On peut penser que ce projet prend l'avant.

La motionnaire répète que cette liste n'est pas exhaustive. Il lui semble important de mettre néanmoins l'accent sur ces projets, car cela en vaut la peine.

Par exemple, il serait bon d'avoir un planning de réalisation dans le temps, mais peut-être cela existe-t-il déjà. Pour chaque projet, il faudrait savoir quels sont les montants qui ont été engagés et ce qui reste à faire. Cela permettrait aux conseillers municipaux de voir quel plan il faudrait privilégier. Elle affirme qu'il y aura peut-être des réponses dans le premier plan financier d'investissement, mais cela nomme uniquement des lieux sans apporter des informations supplémentaires sur l'état des lieux de ces projets.

Une autre motionnaire explique le côté plus pragmatique de la motion et la manière dont la commission des finances pourrait travailler sur cet objet. Le travail que l'on demande à la commission est un travail décisif qui ne sera jamais terminé, mais dont l'ambition est mesurée; il s'agit d'obtenir un état des lieux qui pourrait être organisé de manière plus pragmatique. Elle ajoute que les motionnaires ne désirent pas un niveau de détails très fin, mais le but est que l'ensemble du Conseil municipal soit au courant et ait une vision claire. Un des buts de cette motion est de demander au service de M. Ferrazino un découpage par quartier, permettant d'y voir un état des lieux des projets avec les différents espaces. Il s'agirait d'obtenir une carte du territoire avec un découpage par quartier et, sur chaque quartier, une fiche correspondant à chaque espace public (cela en référence avec la deuxième invite de la motion).

La motionnaire rappelle que le Parti socialiste avait posé une question sur toutes les rubriques budgétaires 318 (honoraires et prestations) du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, lors des comptes 2003. Elle n'avait pas été satisfaite de certaines réponses qui étaient en décalage par rapport aux questions posées. Il s'agit d'obtenir quelque chose de très compréhensible et de très lisible, avec les montants et les options du magistrat par quartier, ce qui permettra aux conseillers municipaux d'avoir une vision nette et de faire des choix politiques plus clairs. Il s'agit de comprendre la cohérence et la logique des aménagements. Concrètement, cela veut dire que l'on devra demander aux services du département de fournir aux conseillers municipaux ces documents. Il faudrait donc définir une marche à suivre claire pour l'administration.

Un commissaire démocrate-chrétien ne comprend pas bien pourquoi les motionnaires ont demandé que cette motion soit renvoyée à la commission des finances et non pas à celle de l'aménagement et de l'environnement. Il s'agit d'un travail de singe pour la commission des finances. Il aimerait donc connaître la raison de ce choix.

La motionnaire explique sa logique en ces termes: un bon nombre de ces projets sont déjà passés à la commission de l'aménagement et de l'environnement ou ont été traités de manière spécifique. L'idée est donc de faire le lien entre les sommes engagées et le budget des investissements. C'est pour cela qu'elle a souligné la question posée en commission des finances par rapport aux groupes de

comptes 318 du département. Ici, on souhaiterait obtenir un état des lieux, avec une mise en relation avec le coût (combien le projet a-t-il déjà coûté?) et à quel terme on le réalise. Voilà pourquoi cette motion est arrivée à la commission des finances.

Une autre motionnaire ajoute que ces projets auraient pu relever de l'aménagement, mais beaucoup ont déjà été étudiés. D'autres problèmes se posent; par exemple, par rapport au concours avec les résultats en juillet 2003: une certaine somme a déjà été investie. La question se pose maintenant de savoir si le projet est arrêté ou s'il continue, pour pouvoir passer au pas suivant. Il serait bien d'arriver à évaluer ou de partager quelque chose sur les coûts que ces projets engendrent.

Un commissaire ne trouve pas la réponse éclairante et un autre poursuit en disant qu'il ne saisit pas bien cette motion ni les explications apportées. En effet, un bon nombre de ces projets ont passé à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Certains (la gare des Eaux-Vives, par exemple) sont des projets avec un plan coordonné avec l'Etat de Genève. Donc, il n'est pas possible d'aller plus vite. Par ailleurs, des projets ont déjà été déposés. Il y a également des projets dans certaines commissions spécialisées. Pour certains projets, c'est aussi la faute du Conseil municipal (place Neuve, à cause de la commission des travaux) et certains partenaires ne sont pas là pour d'autres projets (place des Nations). Il ne comprend pas pourquoi cette motion a été remise à la commission des finances. Il se demande si, au fond, le sens de cette motion n'est pas d'obtenir un plan directeur communal, car il constate que la liste est importante. Cela permettrait d'obtenir un plan avec un engagement dans le temps, car, s'il fallait tout réaliser, ce serait 500 millions d'investissement qu'il faudrait par année (et non pas 110 millions comme pour 2005).

La motionnaire répond qu'elle ne désire pas un plan directeur communal, quand bien même la Ville de Genève devra le faire, puisqu'elle n'en a pas. Ce n'est pas le but de cette motion. Elle explique que les conseillers municipaux sont souvent interrogés sur des projets par les habitants, notamment en ce qui concerne les délais, et qu'ils constatent qu'ils ne peuvent pas répondre objectivement à toutes les questions. C'est bien de cela que les motionnaires aimeraient parler. Elle ajoute qu'il n'y a aucune implication financière.

Une commissaire socialiste se préoccupe de la place du Pré-l'Evêque et confirme l'importance de la motion. Elle affirme qu'un certain nombre de projets ne sont pas compréhensibles pour les citoyens. Il s'agit de savoir quelle est la cohérence de la politique d'aménagement, de voir les implications financières et de pouvoir répondre à la population. Elle rejoint donc complètement les motionnaires. Par ailleurs, elle demande s'il est possible de rajouter la rue de la Rôtisserie à la liste (projet existant, crédit voté par le Conseil municipal, car elle a été

interpellée plusieurs fois par les commerçants et a été incapable de répondre). D'autre part, elle trouve que la première invite «fournir le recensement des espaces publics existants» semble un peu large. Elle se demande si l'on ne pourrait pas restreindre ce champ des espaces publics; par exemple «espaces publics sur lesquels il y a une étude en cours». Elle demande s'il s'agit d'un état des lieux général ou spécifique.

Une motionnaire répond que, pour le rajout de la rue de la Rôtisserie, il n'y a pas de problème. D'autre part, elle affirme que le but est de donner une image de l'ensemble, mais non une image exhaustive.

Le président rappelle que la commission des finances n'est pas apte à apporter des modifications sur la motion comme cela et que cela doit faire l'objet d'un amendement.

La motionnaire répond à la crainte émise par un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) de ne pas comprendre le but. Elle affirme que le but de ce texte est d'avoir une image de «où l'on en est» et de ce qui se fait. Elle rappelle que ce genre de demandes arrive souvent au Conseil municipal par des pétitions sur des espaces publics. Récemment, cela a été le cas pour la parcelle du «Petit Jacob» et la place «Simon-Goulart». Il est vrai qu'il en a été de même pour le quartier de Saint-Gervais. Ce sont des exemples de demandes qui interviennent de manière récurrente et celles-ci sont souvent relayées par des conseillers municipaux habitant ces quartiers. Elle rappelle – et pense qu'il en est de même pour le président – qu'elle a été interpellée à maintes reprises concernant la place de la Navigation. L'idée est donc que cette motion propose un instrument intéressant pour les conseillers municipaux, car il arrive que ceux-ci n'aient pas toujours les critères pour faire les choix politiques, car on ne sait pas où en sont les projets. On ne connaît pas leur état des lieux. L'une des possibilités est donc d'avoir plus d'informations. Ce recensement aide à définir les projets que l'on veut mener. Ce n'est peut-être pas la réponse la plus parfaite, mais c'est une manière plus satisfaisante de travailler qui permet de voir le travail qui a été entrepris en amont. Elle conclut en disant qu'il ne faut pas y voir autre chose qu'une volonté de pouvoir mieux faire les choix politiques.

Une commissaire remercie les motionnaires pour le tour de la ville de Genève, elle a trouvé tout cela fort intéressant. Sur le fond, elle a tendance à dire que plus on est transparent pour les conseillers municipaux, mieux c'est. Mais, même si le but ultime est louable, il y a des points de blocage. Concernant le recensement, elle ne voit pas comment cela peut se faire au niveau de la commission des finances, cela lui fait même peur. D'autre part, concernant le fait que la motionnaire était mécontente du fait que les gagnants de projets ne soient pas forcément ceux qui les réalisent, il explique qu'il peut y avoir beaucoup de cas de figure où cela se justifie. Par exemple, un gagnant de concours peut ne pas être

souhaité par la population dans le cadre de la réalisation, ou il peut encore y avoir d'autres raisons.

Enfin, elle estime que ce qui est demandé est un travail considérable pour le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Elle comprend que l'on désire une vision photographique de «où en sont ces projets», mais quid de la durée? Elle demande si l'on peut réduire le champ d'application de l'examen pour que le travail ne soit pas disproportionné.

La motionnaire se rapporte à la quatrième invite de la motion: «communiquer pour chaque projet le montant des sommes déjà engagées». Elle affirme que le but est de se rendre compte des sommes qui ont été dépensées. Elle ajoute que ce travail est fait dans le département et qu'il y a des gens qui ont travaillé sur tous ces projets. Elle pense que chaque personne maîtrisant un projet peut facilement expliquer ce qui a été entrepris et justifier les montants engagés en une ou deux pages. Il est important de connaître cela afin de constituer un historique.

Une motionnaire précise que le site internet de la Ville de Genève inventorie les espaces publics et leurs aménagements par quartier et par projet. L'idée sous-jacente est de les «serrer» afin de savoir exactement ce que constitue chaque projet.

Une commissaire de l'AdG/SI ne se reconnaît pas dans cette motion. Elle ne comprend pas ce que sera le travail concret de la commission. Par rapport aux interrogations des citoyens, elle estime que l'on peut tout à fait diriger ces personnes vers des personnes plus compétentes. Elle désire connaître le pouvoir de la commission par rapport à ce qui serait présenté, le cas échéant.

La motionnaire désire apporter une réponse simple: cette motion permettra de faire des choix quand des projets seront proposés. Elle illustre ses propos par les exemples des places Dorcière et Simon-Goulart, où le Conseil municipal sera ressaisi. Des concours ont été faits, gagnés, mais il y a une volonté politique de la part du magistrat de préserver les espaces publics. Il n'est donc pas correct de dire que les choix ont été faits.

Un commissaire des Verts se demande si les motionnaires sont au courant d'un document de politique en matière d'aménagement. Pour lui, la motion vient à point nommé pour mettre au clair ce qui se passe dans ce département. Si l'on regarde les invites, il estime que la première invite est tout à fait réalisable par le chef du département. En ce qui concerne les deuxième et troisième invites, il part du principe que «diriger, c'est planifier». Enfin, pour la quatrième invite, le département fait un budget. Donc, on peut facilement obtenir ces données.

Un commissaire libéral précise le sens de sa première question. Après-coup, il se demande ce que les motionnaires attendent de cet examen ou de cette men-

tion de ces projets. Il se demande si les motionnaires désirent que la commission des finances fasse une analyse de ce document. En fait, il ne voit pas le rôle de la commission des finances.

La motionnaire répond qu'il s'agit d'avoir un état des lieux. Elle pense qu'il est important d'avoir un savoir partagé. Ensuite, il s'agit de pouvoir collaborer et d'impulser ces espaces publics. Elle ajoute que l'obtention de cet état des lieux n'a pas comme but de répondre à sa voisine du cinquième étage, mais plutôt d'avoir des réponses à des questions posées et de s'assurer que les sommes engagées sont utilisées et surtout de savoir à quoi elles ont servi. Elle a aussi pour objet de montrer que les conseillers municipaux ont été partie prenante à ces projets. Il est donc normal de pouvoir répondre à ces objectifs pour voir ce que l'on désire faire et, peut-être, réaliser que l'on n'a pas toujours les moyens de toutes nos ambitions.

Un commissaire radical comprend alors que la motion fait une critique explicite de l'information de la Ville de Genève et montre l'incapacité de M. Ferrazino d'informer. Il désire savoir comment les motionnaires voient la suite des travaux.

Une des motionnaires répond que les motionnaires n'avaient pas à l'esprit de critiquer M. Ferrazino. Au contraire, les motionnaires sont contents de voir qu'il y a un traitement de l'espace public. La motion désire seulement de la cohérence et de la systématique, soit sur le site internet de la Ville de Genève, soit sur le traitement de certains objets: le but est de tout avoir dans un même texte. Le but du travail en commission est de s'assurer que l'administration et le magistrat comprennent bien le sens de la motion. Pour le Parti socialiste, l'idéal serait de discuter d'une marche à suivre, de l'envoyer aux services, de recevoir le document, de prendre le temps de le lire ou de l'étudier et de demander des compléments d'informations, le cas échéant. De là, on peut entamer un dialogue avec les services et le magistrat, d'où une vraie utilité d'un dialogue en commission.

Le président trouve la marche à suivre un peu étonnante. Ces documents étant demandés pour le Conseil municipal, on ne peut pas demander que la commission des finances les obtienne avant le Conseil municipal. Il interroge les motionnaires sur une éventuelle demande d'audition.

La commissaire répond que les motionnaires souhaiteraient auditionner les responsables du département après la réalisation de la motion, c'est-à-dire après l'obtention de l'état des lieux. L'état des lieux devrait être intelligible et devenir un document public. Dans un premier temps, on pourrait discuter avec l'administration du sens des documents que l'on demande. Elle rappelle que, lors d'une précédente motion, une requête avait été faite au département des finances concernant un document reflétant toutes les charges liées. A cette occasion, MM. Krebs et Lassauce n'avaient pas compris ce que la motion demandait

et elle a dû expliquer ce que les motionnaires désiraient en se rendant sur place. Elle désire donc éclaircir ici le sens de la demande que l'on pourrait faire au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Le président demande alors si la commission désire auditionner le département dans un premier temps, pour qu'une délégation puisse expliquer ce qui est réalisable.

Un commissaire de l'AdG/SI continue à se poser des questions, notamment concernant la liste des espaces publics; tout à l'heure, les motionnaires ont parlé de certains espaces qui ne sont pas contenus dans la liste figurant dans la motion M-490. Il aimerait donc savoir sur quelle liste d'espaces on se base. D'autre part, si la motion demande un document financier portant sur les engagements de la Ville, il lui semble que l'on pourrait l'avoir facilement. Mais la question qu'il se pose est la suivante: quel est l'intérêt d'un tel document, sachant que la situation évolue de jour en jour? Il affirme que la photographie sera obsolète un mois après l'obtention de celle-ci, car les choses bougent. Il se pose la question de savoir si la motion demande une sorte d'information permanente sur le suivi.

Une des motionnaires répond que la liste contenue dans la motion n'est pas exhaustive; il s'agit d'un savoir partagé entre les quelques conseillers municipaux qui ont déposé la motion (en tant qu'habitants ou lors d'une annonce de résultat de concours). Elle rebondit sur la présentation des espaces: elle explique qu'il suffira peut-être, pour certains objets, d'un commentaire (rue du Lac). L'année est largement dépassée et le site internet de la Ville n'est pas à jour. Il ne s'agit pas d'avoir un chiffrage au centime près, mais d'obtenir une photographie générale. Elle réaffirme que l'espace public, c'est l'espace de tous.

Discussion et vote

Le président désire maintenant savoir comment la motion va être traitée.

Un commissaire démocrate-chrétien dit que la motion lui pose un problème. Il explique que cela n'est pas possible de rajouter la rue de la Rôtisserie sur la liste. La commission des finances ne peut pas décider de rajouter un objet sur cette liste d'espaces publics sans que cela passe en séance plénière. Personnellement, il préférerait que cette motion soit envoyée au Conseil administratif. Il est gêné de voter quelque chose.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime que toutes les questions que se posent les motionnaires sont légitimes, mais il ne comprend pas pourquoi cela arrive à la commission des finances. Il affirme que la commission de l'aménagement et de l'environnement doit être au courant de cet état des lieux.

Il soutient donc la proposition du commissaire démocrate-chrétien de renvoyer cet objet au Conseil administratif.

Un commissaire libéral ajoute que la motion est intéressante, mais juvénile. Il estime que ce texte est visiblement atteint d'un vice de procédure, comme l'on dirait en termes juridiques. Il soutient donc le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Une des motionnaires formalise la demande d'audition du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et du magistrat responsable. Cette proposition est refusée par 9 non (2 AdG/SI, 3 L, 1 DC, 1 R, 2 UDC) contre 6 oui (1 T, 2 Ve, 3 S) .

Un commissaire radical demande formellement de voter le soir même et d'accepter la motion M-440 pour pouvoir la transmettre au Conseil administratif.

La proposition de voter le soir même est acceptée par 9 oui (2 AdG/SI, 3 L, 1 DC, 1 R, 2 UDC) et 6 abstentions (1 T, 3 S, 2 Ve).

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Une des motionnaires socialistes se dit particulièrement étonnée du traitement de cette motion. Elle affirme qu'il est très rare que l'on assiste à une non-entrée en matière par la commission. Même si ce texte était juvénile ou qu'il n'était pas parfait, elle affirme que l'on a vu beaucoup de textes imparfaits qui ont été refaits et repris. Elle illustre ce propos par l'affaire du conseil de gestion, notamment. Elle s'étonne que personne n'ait dit que c'était intéressant et qu'il fallait reprendre le texte. Maintenant, elle estime qu'il est difficile pour le Conseil administratif de faire l'exercice qu'on lui demande. D'autre part, lors de la réunion du bureau du Conseil municipal et des chefs de groupe, elle remarque que tous ont reçu le texte de la motion et qu'ils en ont tous pris connaissance. Elle s'étonne que ceux-ci aient décidé de la renvoyer directement à la commission des finances et que personne n'ait dit qu'il voulait le débat de préconsultation en séance plénière. Enfin, elle n'est pas surprise de ce refus d'entrée en matière par la commission et de cette argumentation. Elle constate, en effet, qu'il y a une réticence du Conseil municipal à disposer de critères un peu plus détaillés que ce qu'il a de manière naturelle. Lorsque le Conseil municipal parle d'espaces publics, il parle toujours de ceux-ci en termes litigieux et avec des positions très tranchées. Elle regrette que l'on n'ait pas saisi l'opportunité d'avoir une motion concrète pour parler des sommes allouées aux investissements.

Un commissaire démocrate-chrétien affirme qu'il ne peut pas laisser dire qu'il y a eu une non-entrée en matière sur la motion; en effet, cette motion a été votée ce soir par 14 commissaires. Il estime que cette motion n'est pas aboutie. D'autre part, il pense que, à part les motions signées par tous les groupes, une

motion doit passer par le plénum pour éviter ce genre de choses. Il comprend la déception de la commissaire. Il affirme juste que l'on retourne maintenant à la première étape de la procédure et qu'on va faire ce qui aurait du être fait dès le début. Mais il répète qu'il ne s'agit en aucun cas d'une non-entrée en matière. Un commissaire libéral va également dans le sens de ce qui vient d'être affirmé par le commissaire démocrate-chrétien.